

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE VENDREDI 21 FEVRIER 2020
A 18 H 30 À LA SALLE DE LA MAIRIE**

PRÉSENTS : DUCROS Bernard, BALLATORE Virginie, BOUZIGE Didier, CHIRON Dolorès, GENOT Daniel, OBINO Laurent, PLATON Fabien, PRIM Isabelle, RENVERSEAU Jean-Louis, RINCHAND Gilbert, ROUMEAS Bertrand, SCOTTI Laurent.

ABSENTE EXCUSÉE : CHAROUSSET Cécilia.

- Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 12 Décembre 2019.
- Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier pour le Budget Communal. Le Conseil Municipal prend une délibération, à l'unanimité, approuvant le Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier pour le Budget Communal.
- Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier pour le Budget de l'Eau et de l'Assainissement. Le Conseil Municipal prend une délibération, à l'unanimité, approuvant le Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier pour le Budget de l'Eau et de l'Assainissement.
- Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier pour le Budget Annexe du « Pôle Médical ». Le Conseil Municipal prend une délibération, à l'unanimité, approuvant le Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier pour le Budget Annexe du « Pôle Médical ».
- Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2019 du Budget de l'Eau et de l'Assainissement

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

<u>BUDGET DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT</u>
<u>SECTION D'EXPLOITATION</u>

Dépenses	109 812,05 €
Recettes	124 361,08 €
Excédent de l'exercice 2019	14 549,03 €
Excédent 2018 reporté : 46 935,83 €	
Excédent de clôture : 46 935,83 € + 14 549,03 € =	61 484,86 €
	Montant à reporter sur le Budget Primitif 2020

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	698 892,64 €
Recettes	701 767,18 €
Excédent de l'exercice 2019	2 874,54 €
Excédent 2018 reporté : 43 693,14 €	
Excédent de clôture : 43 693,14 € + 2 874,54 € =	46 567,68 €
	Montant à reporter sur le Budget Primitif 2020

- Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2019 du Budget Communal.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

BUDGET COMMUNAL

Il est composé des éléments énoncés ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	835 511,01 €
Recettes	1 103 222,79 €
Excédent de l'exercice 2019	267 711,78 €
Excédent 2018 reporté : 1 173 809,35 €	
Excédent de clôture : 1 173 809,35 € + 267 711,78 € =	1 441 521,13 €
	Montant à reporter sur le Budget Primitif 2020

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	1 456 877,60 €
Recettes	986 819,65 €
Déficit de l'exercice 2019	470 057,95 €
Excédent 2018 reporté : 1 907 991,24 €	
Excédent de clôture : 1 907 991,24 € - 470 057,95 € =	1 437 933,29 €
	Montant à reporter sur le Budget Primitif 2020

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

BUDGET ANNEXE « BATIMENT POLE MEDICAL »
--

Il est composé des éléments énoncés ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	0 €
Recettes	0 €
Excédent de l'exercice 2019	NEANT

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	0 €
Recettes	40 000,00 €
Excédent de l'exercice 2019	40 000,00 €
Excédent de clôture : 40 000,00 €	Montant à reporter sur le Budget Primitif 2020

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un Président de séance pour demander l'approbation du Conseil Municipal concernant le vote du Compte Administratif 2019 du Budget de l'Eau et de l'Assainissement, du Compte Administratif 2019 du Budget Communal et du Compte Administratif 2019 du Budget Annexe « Bâtiment Pôle Médical ».

- Monsieur RENVERSEAU Jean-Louis, Adjoint au Maire est désigné Président, Monsieur le Maire quitte la salle pour que le Conseil Municipal passe au vote des comptes administratifs.
- Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le Compte Administratif 2019 du Budget de l'Eau et Assainissement.
- Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2019 du Budget Communal.
- Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe « Bâtiment Pôle Médical ».
- Le vote des comptes administratifs ayant eu lieu, Monsieur RENVERSEAU Jean-Louis, Adjoint au Maire et Président de séance, invite Monsieur le Maire à revenir afin de continuer la séance du Conseil Municipal.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en œuvre d'un système de vidéosurveillance sur le territoire de la Commune d'ORSAN, la Commune peut prétendre à une subvention au titre de la DETR 2020 et qu'il y a lieu de solliciter cette aide auprès des services de l'Etat. Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et à l'unanimité, prend une délibération autorisant le Maire à solliciter cette aide auprès des services de l'Etat.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement sécuritaire à réaliser Avenue des Tavans au niveau de son intersection avec le parking des Ecoles, le projet s'inscrit dans le cadre des amendes de police en matière de circulation routière et qu'il y a lieu de solliciter cette aide auprès des services du Département. Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et à l'unanimité, prend une délibération autorisant Monsieur le Maire à solliciter cette dotation.
- Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention exceptionnelle formulée par l'Association « Compagnie des Côtes du Rhône Gardoise » dans le but d'accorder le soutien de la Commune pour les actions de promotion du Vin de la Côte du Rhône Gardoise. Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et à l'unanimité, prend une délibération accordant une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 €.
- Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de motion de soutien présentée par L'ANEV et le Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône en vue de soutenir la filière vin et eau-de-vie de vin très impactée par la décision des USA de taxer les vins. Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et à l'unanimité, prend une délibération de Motion de Soutien à la Filière Vin et Eaux-de-vie de vin.
- Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition d'avenant d'une durée de 3 mois, à la Convention passée en date du 10 Décembre 2018 afin de pouvoir bénéficier jusqu'au 31 Mars 2020 du budget alloué par la fondation à la Commune pour la stérilisation des chats. Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et à l'unanimité, prend une délibération autorisant Monsieur le Maire à proroger la Convention de Partenariat avec la Fondation « 30 Millions d'Amis ».
- Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention de partenariat à renouveler avec l'EPCC du Pont du Gard à compter du 1^{er} Janvier 2020 afin que les personnes habitant la Commune d'ORSAN puisse continuer à bénéficier de la gratuité au Site du Pont du Gard. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.
- Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise en date du 7 Octobre 2019 concernant l'exonération de la part communale de la taxe sur le foncier non bâti que Monsieur le Préfet a demandé de bien vouloir retirer car elle n'a pas été prise dans les délais. Le Conseil Municipal

après en avoir délibéré et à l'unanimité prend une délibération retirant la délibération N° D053-2019 du 7 Octobre 2019.

- Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande formulée par Mme ABGRALL-ROQUES Sandrine concernant le local situé 2 Place de l'Embrun afin de renouveler le bail précaire pour l'année 2020. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend une délibération autorisant Monsieur le Maire à signer le bail précaire avec Mme ABGRALL-ROQUES Sandrine pour une durée de 1 an.
- Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le bail professionnel passé avec Monsieur JANIGA Michel pour le local situé au 29 Route du Camp de César 30200 ORSAN pour lequel il y a lieu de passer un avenant pour modifier le bail par l'insertion d'une clause fixant les modalités de résiliation anticipée. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend une délibération autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant.
- Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le bail professionnel passé avec Madame ABGRALL-ROQUES Sandrine pour le local situé au 1B Place des Ecoles 30200 ORSAN pour lequel il y a lieu de passer un avenant pour modifier le bail par l'insertion d'une clause fixant les modalités de résiliation anticipée. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend une délibération autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de mise en place de deux bornes de charge pour véhicules électriques et hybrides sur le Territoire de la Commune d'ORSAN sur une parcelle communale, il y a lieu de passer une convention d'occupation du domaine public entre la Commune d'ORSAN et le SMEG (Syndicat Mixte d'Electricité du Gard). Cette convention est conclue pour une durée de 10 ans à compter de sa signature. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend une délibération autorisant Monsieur le Maire à signer ladite convention.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de mise en place de deux bornes de charge pour véhicules électriques et hybrides sur le Territoire de la Commune d'ORSAN, il y a lieu de définir leur implantation. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les travaux d'implantation et autorise le SMEG à en assurer la gestion et la maintenance.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de mise en place de deux bornes de charge pour véhicules électriques et hybrides il y a lieu d'autoriser le transfert de l'exercice de la compétence au SMEG pour la mise en place et l'organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le transfert de ladite compétence au SMEG.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de rénovation de la bâtisse communale en 2 logements et une MAM, les deux logements seront réceptionnés le 13 Mars 2020 et qu'il y a lieu de passer les baux avec les personnes retenues par la Commission d'Attribution qui s'est réunie le 17 Février 2020. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend deux délibérations : une délibération attribuant le Logement N° 1 à Monsieur SOURDON Jérôme pour une durée de 3 ans et autorisant Monsieur le Maire à signer le bail à usage d'habitation correspondant et une délibération attribuant le Logement N° 2 à Melle DUGAS Alyson pour une durée de 3 ans et autorisant Monsieur le Maire à signer le bail à usage d'habitation correspondant.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la construction du Pôle Médical en cours, les demandes de location de local ont été déposées en Mairie par plusieurs professions médicales, à savoir :

- M. JANIGA Michel, Kynésithérapeute

- Mme ABGRALL-ROQUES Sandrine, Médecin Généraliste et sa collaboratrice
- SCP BOUVET-FACHE, Infirmières libérales
- Mme DARROUX Sophie, Orthophoniste
- Mme DUGAS Alyson, Psychomotricienne
- Cabinet d'infirmières MALPLAT-VISSAC-FLANDIN, Infirmières libérales

Le bâtiment sera livré au 1^{er} Juin 2020, date à laquelle toutes les professions pourront prendre possession de leurs locaux. En conséquence, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir accepter les demandes, de l'autoriser à passer les baux correspondants et de fixer les montants des loyers respectifs.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, prend une délibération pour chaque bail à passer, fixe les montants respectifs des loyers et autorise Monsieur le Maire à signer les baux pour une durée de 6 ans.

- Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux de bien vouloir s'inscrire sur le planning des permanences dans le cadre des Elections Municipales du Dimanche 15 Mars 2020.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a signé, au titre de sa délégation de pouvoir, le contrat de service pour le nettoyage des rues de la Commune d'ORSAN par balayage mécanique avec l'entreprise NICOLLIN SAS.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a signé, au titre de sa délégation de pouvoir, l'avenant N° 1 au contrat de service pour le nettoyage des rues de la Commune d'ORSAN par balayage mécanique avec l'entreprise NICOLLIN SAS concernant la modification des passages.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a renoncé au titre de sa délégation de pouvoir aux droits de préemptions sur les immeubles suivants :
 - ⇒ Section C N° 115 – Rue de l'Eglise
 - ⇒ Section C N° 3 – Le Village
 - ⇒ Section B N°s 58 et 907 – Rue des Fontinelles
 - ⇒ Section ZD N° 197 – Carrière
- Monsieur GENOT informe le Conseil Municipal de la dernière réunion du SIIG au cours de laquelle il a été décidé la suppression du poste comptable et la création d'un poste à temps non complet.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 00